

ENJEUX SANTE EN MÉDOC

Lors de la réunion concernant le PNR (Parc Naturel Régional) la secrétaire de Gironde Vigilante est intervenue en tant qu'élue et a donc posé des questions aux intervenants, entre autres, au Directeur de la délégation territoriale de l'ARS, Monsieur Olivier SERRE. Et bien, aucune inquiétude à avoir, « il » s'occupe de tout. Tout va bien dans le meilleur des monde. Il suffit d'appeler le 15.

Question : Le médecin de garde est dans une commune et la pharmacie de garde à plusieurs km dans une autre.

Réponse : Difficile de faire coïncider astreinte de pharmacie faite par le syndicat des pharmaciens et garde de médecin faite par le conseil de l'ordre de l'ARS

Question : Manque de médecins de garde, réponse du centre 15 et ses innombrables questions et délais d'intervention énormes

Réponse : Merci d'avoir posé cette question c'est vraiment une question à laquelle il nous faut répondre pour essayer d'une part de lutter contre l'idée de notre insécurité et aussi que le centre 15, c'est compliqué. Certes ce que vous avez dit est en partie vrai mais il faut savoir que si vous avez quelqu'un d'inanimé à côté de vous, quand on appelle le centre 15, et cela peut être critiqué surtout avec le stress, on s'entend dire :

- si c'est une urgence appuyer sur le 1,
- si vous pouvez attendre appuyer sur le 2

Si c'est une urgence vitale vous avez déjà appuyer sur le 1 et cela vous renvoie normalement au régulateur, du moins à l'accès au médecin libéral régulateur.

Ce qui est mal perçu ce sont les questions mais en cas de coupure au cours de la conversation téléphonique, ils ont vos coordonnées.

Concernant les questions sur les médicaments que prend la victime, lorsque vous parlez des pompiers qui venaient immédiatement, ils ne connaissent pas les médicaments, ils ne sont pas médecins, ils ne sont pas infirmiers c'est donc une clause de sécurité .

Question : On vous répond parfois qu'on vous envoie une ambulance privée que vous ne voyez jamais arriver ou encore d'emmener par vos propres moyens la personne aux urgences. S'il arrive quelque chose durant le trajet qui est responsable ?

Réponse : Si on vous dit d'emmener vous-même la personne aux urgences c'est qu'elle ne risque rien

Question : On vous le demande parfois parce qu'ils n'ont pas de moyens à vous envoyer

Réponse : Ils le font s'ils pensent que l'urgence est écartée, en cas d'urgence il ne vous le demanderont pas.

Cela fait 10 ans que ce système existe et ils ont eu très peu d'incidents ou d'accidents graves. C'est vraiment exceptionnel et c'est plutôt moins qu'autrefois.

Question : les campagnes nationales de santé nous disent qu'en cas d'AVC ou d'infarctus ils faut réagir vite et immédiatement appeler le centre 15 et d'un autre côté on vous laisse 30 ou 45 minutes ? Il y a quelque chose qui n'est pas logique.

Réponse : C'est la même logique pour un AVC vous appeler le 15

Question : concernant les gardes des ambulances privées. Elles sont souvent avec des patients (ex : dialyse) quand on les appelle pour une urgence et ne peuvent partir. Elles ne devraient pas s'engager à prendre les urgences si elles doivent emmener des patients ailleurs.

- Une personne a attendu 2 heures avec un fémur cassé parce que l'ambulance s'était trompée d'endroit. Si c'était les pompiers cela n'arriverait pas

- Une autre personne a fait un AVC durant une randonnée pédestre, il n'y avait pas de secours, elle est restée presque 1h15 à attendre, quand vous savez qu'il y a 2 heures pour sauver la personne

Réponse : Madame il fallait faire le 15

C'est ce que nous avons fait

Réponse : Et ils vous ont envoyé une ambulance pour un AVC ?

Oui le SMUR n'est pas venu. Dans le Médoc, si le SMUR est à Soulac il ne peut pas venir ailleurs.

Réponse : Effectivement si le SMUR était à Soulac